



Souveraineté de Dieu et responsabilité de l'homme

La souveraineté de Dieu et la responsabilité de l'homme selon la Confession de foi de La Rochelle

1. Sur la providence de Dieu
2. Sur l'incapacité de l'homme
3. Sur sa responsabilité
4. Sur l'élection par Dieu

1. Sur la providence de Dieu

« Nous croyons que non seulement Dieu a créé toutes choses, mais qu'il les gouverne et les conduit, disposant de tout ce qui arrive dans le monde et réglant tout selon sa volonté. Certes, nous ne croyons que Dieu soit l'auteur du mal ou que la culpabilité puisse lui en être imputée, puisqu'au contraire, sa volonté est la règle souveraine et infaillible de toute droiture et de toute justice vraie. Mais Dieu dispose de moyens admirables pour se servir des démons et des impies, de telle sorte qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font et dont ils sont coupables. Ainsi, en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous adorons avec humilité les secrets qui nous sont cachés, sans nous poser des questions qui nous dépassent. [...] Ce faisant, Dieu tient en bride les démons et tous nos ennemis, de sorte qu'ils ne peuvent nous faire le moindre mal sans sa permission » (Article 8).

2. Sur l'incapacité de l'homme

« Nous croyons que l'homme, étant aveuglé dans son esprit et dépravé dans son cœur, a perdu toute intégrité, sans en avoir aucun reste. Bien qu'il ait encore quelque discernement du bien et du mal, nous disons néanmoins que la lumière qui subsiste en lui se change en ténèbres quand il est question de chercher Dieu, de sorte qu'il ne peut nullement s'en approcher par son intelligence et sa raison. [...] Quoique l'homme ait une volonté par laquelle il est incité à faire ceci ou cela, nous croyons toutefois qu'elle est prisonnière du péché, en sorte qu'il n'a de liberté à bien faire que celle que Dieu lui donne » (Article 9).

3. Sur sa responsabilité

La Bible enseigne que le péché n'est pas lié à la création, car l'homme et la femme ont été créés « purs et sans la moindre tache, conformes à l'image de Dieu ». Mais l'homme est « par sa propre faute, déchu de la

grâce qu'il avait reçue. Il s'est ainsi séparé de Dieu qui est la source de toute justice et de tout bien, au point que sa nature est désormais entièrement corrompue » (article 9). Le principe de la responsabilité est posé dans cette citation : « par sa propre faute ».

4. Sur l'élection par Dieu

« De cette corruption et de cette condamnation générale où tous les hommes sont plongés, nous croyons que Dieu retire ceux que, dans sa volonté éternelle et immuable, il a élus par sa seule bonté et miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ, et cela sans considération de leurs œuvres. [...] Ceux-là ne sont pas meilleurs que les autres, jusqu'à ce que Dieu les distingue, selon le dessein immuable qu'il a arrêté en Jésus-Christ avant la création du monde » (Article 12).

Charles Nicolas, pasteur

Cet article est le 11^e d'une série de douze articles intitulée *Souveraineté de Dieu et responsabilité de l'homme*. L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

www.ressourceschretiennes.com



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))